

ÊTRE ENFANT EN CENTRE D'ACCUEIL

Renforcer les chances
des familles après l'exil

KATJA FOURNIER, KAAT VAN ACKER,
DIRK GELDOLF & ANKE HEYERICK

Première sortie: 2023

Publié par

Acco cv, Sluisstraat 10, 3000 Louvain, Belgique
Courriel: uitgeverij@acco.be – Site web: www.acco.be

Pour les Pays-Bas:

Acco Publishing, Westvlietweg 67 F, 2495 AA La Haye, Pays-Bas
Courriel: info@uitgeverijacco.nl – Site web: www.accoutgeverij.nl

Conception de la couverture: www.frisco.be

Mise en page: Crius Group

© 2023 par Acco (Société coopérative académique cv), Louvain (Belgique)

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite et/ou publiée par voie d'impression, de photocopie, de microfilm ou par tout autre moyen sans l'autorisation écrite préalable de l'éditeur. L'éditeur a tenté de retrouver tous les détenteurs de droits d'auteur. Cette démarche n'a peut-être pas été couronnée de succès partout. Toute personne qui pense encore pouvoir faire valoir ses droits doit contacter l'éditeur.

D/2023/0543/380

NUR 130

ISBN 978-94-6414-968-5



EUROPEAN UNION

Asylum, Migration
and Integration Fund

Odisee
DE CO-HOOGESCHOOL

Kenniscentrum
Gezinswetenschappen

CONTENU

1. Mieux soutenir les enfants et les familles accueillies	9
1 Pourquoi faut-il porter de l'attention aux enfants et aux familles dans les centres?	10
2 La nécessité d'une vision	11
3 Qu'est-ce qu'une bonne prise en charge des enfants et des familles?	12
4 Quatre fondements	12
5 Que pouvez-vous attendre de ce livre?	14
6 Que pouvez-vous trouver dans ce livre? Un guide de lecture	15
7 Remerciements	17
8 Donner des chances aux enfants en centre	18
2. Vers une vision cocréée de l'accueil adaptée aux enfants: méthodologie et approche	23
1 Mettre en exergue le vécu des enfants dans les centres d'accueil	24
1.1 Les centres d'accueil: des réalités diverses	24
1.2 Qui avons-nous interviewé?	25
1.3 Analyse des interviews	26
2 Développer une vision cocréée de l'enfant en centre	27
2.1 Construire une vision commune	27
2.2 De la vision à la formation	28
3. L'enfance et la parentalité dans l'accueil	33
1 L'enfance dans un centre d'accueil	34
1.1 Être un enfant	34
1.2 Disputes et dynamiques de harcèlement	34
1.3 Une chambre comme un « chez-soi »?	35
1.4 Manger ce qui est prévu?	36
1.5 Les sanitaires collectifs sont souvent un point sensible	37
1.6 Les enfants sont ambivalents	38
2 Une parentalité mise à défi	39
2.1 Une vie meilleure pour les enfants	39
2.2 Un sens aigu des responsabilités	40
2.3 Vivre en contact avec différents styles de parentalité	41
2.4 L'attente ou l'impact de la procédure d'asile	42
3 L'évolution des rôles familiaux	43
3.1 Les relations familiales sous pression	43
3.2 La modification des rôles parentaux	44
3.3 Les enfants dans le rôle parental	46
4 Besoin de soutenir les familles	49

4. Soutenir une dynamique familiale positive	53
1 Sensibilisation aux différents cadres de référence	54
1.1 Accompagner les Familles: à partir de quel cadre de référence?	54
1.2 Reconnaître l'accueil collectif comme un contexte éducatif à part	55
2 Quel est le rôle des collaborateurs de l'accueil dans le soutien aux familles?	57
2.1 La nécessité d'un soutien familial	57
2.2 Les formes de soutien familial	60
2.3 Soutenir la relation parent-enfant	62
2.4 Soutenir une dynamique de groupe positive entre les enfants	64
3 Discuter de l'éducation des enfants et de la dynamique familiale	66
3.1 Une perspective transgénérationnelle, transculturelle et transnationale	66
3.2 Méthodes de conversation inspirantes	68
4 Soutenir les parents et les familles de manière ciblée et active	72
5. L'(in)sécurité des centres d'accueil pour enfants et familles	77
1 Un thème central pour les enfants, les parents et le personnel	77
2 Comment les enfants et les familles vivent-ils l'(in)sécurité?	78
2.1 Un continuum de la violence	78
2.2 Une interprétation large de l'(in)sécurité	80
3 Qu'est-ce qui détermine l'(in)sécurité dans l'accueil collectif?	81
3.1 Infrastructures non sécurisées	81
3.2 (In)sécurité relationnelle	84
3.3 Les nombreux visages de la violence dans les centres collectifs	87
3.4 Facteurs de sécurité, de connexion et de confiance	93
4 Plus d'attention à la sécurité	95
6. Œuvrer ensemble pour des centres d'accueil sûrs	99
1 Prévenir l'insécurité et la violence	100
1.1 Un cadre de vie positif et un encadrement de qualité	100
1.2 Être conscient des obstacles au signalement de l'insécurité	101
1.3 La Participation comme prévention	105
1.4 Les analyses de risque: rendre l'insécurité visible	107
2 Répondre à la violence	109
2.1 Reconnaître les signes	109
2.2 Réagir face à et après la violence	112
2.3 Surveiller les situations sensibles en équipe	118
2.4 Attention particulière à la violence sexuelle	120
2.5 Orientations ciblées si nécessaire	121
3 Briser le tabou de la violence	123

7. Œuvrer au bien-être psychosocial des familles	127
1 Le modèle traumatique	128
1.1 Qu'est-ce que le modèle traumatique?	128
1.2 Approche critique du modèle traumatique	129
2 Approche psychosociale du bien-être	131
3 Approche psychosociale dans la pratique de l'accueil	133
3.1 Conditions préalables à une conversation sur la santé mentale	133
3.2 Demandes directes et indirectes de soutien	135
3.3 Réorientations: efficaces ou pas?	137
3.4 Investir dans le bien-être psychosocial	139
4 Soutien psychosocial aux enfants et aux parents	141
8. Faire le lien avec l'enseignement et les loisirs	145
1 Les travailleurs comme intermédiaires clés	145
2 Soutenir l'enseignement pour tous les enfants	145
2.1 « School is cool »	146
2.2 Coopération avec les écoles	147
2.3 Recherche commune d'un enseignement adapté	149
2.4 Soutenir les enfants dans leur travail scolaire	150
2.5 Faire le lien, c'est aussi impliquer les parents	151
2.6 Les enfants ayant des besoins d'apprentissage spécifiques	153
2.7 Éviter les transferts entre centres	154
3 Faire le lien avec le jeu, le sport et les loisirs	155
3.1 Temps libre dans le centre	155
3.2 Espaces adaptés aux enfants dans le centre	157
3.3 Faire le lien avec l'offre de loisirs au niveau local	158
4 Pas toujours compétent, mais coresponsable	160
9. Travailler dans le respect de l'enfant et de la famille en tant qu'intervenant social	163
1 Travailler dans un secteur d'accueil sous pression constante	164
1.1 Un mode de crise normalisé	164
1.2 Les crises d'accueil touchent tous les centres d'accueil	165
1.3 La temporalité des centres menace la qualité de l'accueil	166
1.4 Faire face à l'ambiguïté sociale	167
1.5 Se débattre avec l'ambiguïté institutionnelle	168
2 Travailler dans un centre d'accueil	169
2.1 La gestion du personnel en gestion de crise?	169
2.2 La rotation du personnel comme facteur de risque pour la pérennité	170
2.3 Travailler ensemble en équipe	171
2.4 Cadre ou flexibilité?	172

3	Les résidents et le personnel partagent le sentiment d'(im)puissance et le besoin de reconnaissance	175
4	Besoin d'être soutenu et de prendre soin de soi	177
4.1	Le besoin d'être soutenu	177
4.2	Importance de prendre soin de soi	178
5	Investir durablement dans le personnel d'accueil	180
10.	Les voies à suivre... Recommandations politiques	183
1	Une responsabilité partagée	184
2	Un hébergement adapté aux enfants	184
3	Soutenir les enfants implique de soutenir les familles	185
4	Infrastructure adaptée aux enfants et aux familles	186
5	Faire de la sécurité une priorité politique	187
5.1	Un plan pour la sécurité des enfants et des familles	188
5.2	Politique du personnel dans une optique de sécurité	189
5.3	Processus internes et coopération externe	189
5.4	Traitement des situations de violence et gestion des risques	190
5.5	Des conditions humaines, qui protègent et qui facilitent un vivre ensemble	191
5.6	Suivi de la mise en œuvre du plan de sécurité	191
6	Faire le lien: organiser un réseau solide autour des centres d'accueil	192
6.1	Répondre aux besoins en matière de soins de santé mentale	192
6.2	Renforcement des liens avec l'enseignement	193
7	La politique d'asile et d'accueil est-elle adaptée aux enfants?	194
8	Prendre en compte l'intérêt supérieur des enfants	196
	Bibliographie	197

10. LES VOIES À SUIVRE... RECOMMANDATIONS POLITIQUES

Aujourd'hui, l'accueil collectif pour demandeurs d'asile en Belgique est insuffisamment adapté aux besoins des enfants et des familles. C'est ce que nous ont appris près de 150 entretiens approfondis avec des enfants, des familles, du personnel d'accueil et des experts dans neuf centres d'accueil en Flandre et en Wallonie. Les entretiens révèlent de nombreuses difficultés, mais aussi une série de points positifs et de bonnes pratiques. La discussion des résultats de la recherche avec des personnes du secteur de l'accueil dans le cadre d'un réseau d'apprentissage, les échanges lors des sessions de formation autour de cas concrets et des exemples de bonnes pratiques internationales ont également fourni des pistes sur ce qu'il faudrait améliorer.

Ce livre explique comment les centres d'accueil peuvent et doivent davantage orienter leur travail vers les enfants et les familles. Comment mieux soutenir les parents et les enfants dans l'exercice de leur rôle parental et l'évolution de la dynamique familiale? Comment rendre les centres plus sûrs? Comment créer des liens avec les secteurs de l'enseignement, de la santé mentale ou des loisirs?

Les quatre fondements que nous avons présentés constituent une base solide pour une vision globale de l'accueil des enfants et des familles. Avant tout, les enfants demandeurs d'asile doivent pouvoir vivre leur vie d'enfants. Être des enfants. Un deuxième fondement est la Convention internationale des droits de l'enfant, qui a été signée puis ratifiée par notre pays en 1992. Elle s'applique partout dans notre pays, y compris en centre d'accueil, ou du moins elle le devrait. Troisièmement, il est essentiel de donner plus d'opportunités aux enfants. Cela signifie qu'il est nécessaire de soutenir plus fortement les parents et les familles. Le quatrième fondement concerne la façon de travailler avec les familles. La meilleure façon de procéder est de souligner leurs points forts, de reconnaître les nombreux actes de résilience qu'ont déjà posés les enfants et leurs familles dans le cadre de l'accueil et tout au long de leur parcours. L'accueil doit être organisé pour que les familles aient des opportunités de s'exprimer, de partager leur vécu et qu'elles soient soutenues, dans leurs actes de résilience. Ces quatre

fondements sous-tendent également le texte de vision *Renforcer les chances des enfants et des familles en centre d'accueil*, que nous avons élaboré en collaboration avec les partenaires de l'accueil (Fournier et coll., 2021). Ce texte de vision est la source d'inspiration de nos recommandations politiques.

1 **UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE**

Le texte de vision *Renforcer les chances des enfants et des familles en centre d'accueil* (Fournier et coll., 2021) fournit un cadre pour ce que peut et doit être un accueil des demandeurs d'asile plus orienté vers les enfants et les familles. Dans le livre et lors des formations, nous proposons des leviers pour que le personnel puisse travailler de manière plus orientée vers l'enfant et la famille dans sa pratique quotidienne et dans le contexte actuel.

En même temps, il est clair que les enjeux sont plus vastes et vont au-delà de la responsabilité individuelle du personnel d'accueil. Pour que l'accueil soit davantage axé sur les enfants et conforme à la Convention internationale des droits de l'enfant, il faut un contexte politique beaucoup plus engagé qu'aujourd'hui. Une vision de l'enfant et de la famille doit être soutenue par l'ensemble du réseau d'accueil et appuyée par la politique d'asile. Pour cela, il faut des décisions politiques, non seulement sur les principes, mais aussi dans la pratique pour créer les conditions nécessaires à cet accueil plus en phase avec les réalités diverses de la vie des résidents. C'est pourquoi, dans ce chapitre de conclusion, nous combinons les recommandations politiques issues des entretiens, du réseau d'apprentissage, de la littérature internationale et des chapitres précédents.

Nous mettons d'abord l'accent sur l'importance de l'accueil des enfants et des familles, des infrastructures adaptées, de la nécessité d'une politique beaucoup plus coordonnée pour garantir la sécurité de l'accueil et pour mieux soutenir les familles. Ensuite, nous examinons les conditions politiques pour pouvoir assumer la fonction de liaison et de connexion avec d'autres secteurs, essentiels à l'épanouissement des enfants, dans le domaine de la santé mentale, de l'enseignement et des loisirs. Enfin, nous examinons quelle politique d'asile et d'accueil pourrait être plus favorable aux enfants.

2 **UN HÉBERGEMENT ADAPTÉ AUX ENFANTS**

Les centres d'accueil adaptés aux enfants et aux familles doivent être des lieux où les enfants se sentent en sécurité, dans leur famille et dans les structures d'accueil,

et où leurs possibilités d'épanouissement sont maximisées. Les structures d'accueil ne doivent pas seulement être des lieux où les enfants et les familles se sentent en sécurité, mais aussi où leur résilience est maximisée et promue.

Une attitude de base adaptée aux enfants et axée sur les forces des travailleurs sociaux et du personnel en général est donc cruciale pour la qualité de l'accueil. À cette fin, tous ceux qui travaillent avec des enfants doivent recevoir une formation et un soutien appropriés. Ces formations donnent un aperçu des possibilités de développement et de la dynamique des enfants, ainsi que de leurs besoins et de leurs droits. Elles se concentrent sur le développement de compétences de communication axées sur la résilience et la capacité d'agir des parents et des enfants.

Une information et une participation adaptées aux enfants sont des conditions préalables à leur autonomisation. Les enfants doivent être informés de manière adaptée, dans une langue qu'ils comprennent, sur leur vie dans le centre et à l'école, sur leurs droits, sur toutes les questions qui les concernent et sur les personnes et services où ils peuvent obtenir un soutien. Il est nécessaire qu'ils reçoivent des informations sur leurs responsabilités (en fonction de leur âge et de leur maturité) et sur le comportement que l'on attend d'eux. De cette façon, les enfants acquièrent un plus grand contrôle sur leur vie quotidienne.

3 SOUTENIR LES ENFANTS IMPLIQUE DE SOUTENIR LES FAMILLES

Le développement d'une vision sur des centres d'accueil adaptés aux enfants est inextricablement lié au développement d'une vision sur les droits et les responsabilités des parents et des familles dans l'accueil. Le personnel d'accueil soutient les membres de la famille dans leur rôle parental et contribue à créer un espace pour favoriser l'émergence d'une dynamique familiale positive. Ce soutien des parents et des membres de la famille en centre d'accueil peut prendre diverses formes. De l'information au soutien matériel et socio-émotionnel. L'aide est proposée sur mesure aux familles, à partir de leurs demandes (d'aide). Il existe une communication ouverte et constructive avec les parents et/ou les membres de la famille sur le rôle qu'ils peuvent jouer pour répondre aux besoins de leurs enfants.

Les pratiques qui favorisent l'autonomie et la vie privée sont centrales. Proposer des formes de garde d'enfants ou organiser des initiatives visant à favoriser des relations positives entre les parents et leurs enfants est crucial (El Khani *et coll.*, 2016). L'identification et la mobilisation des ressources formelles et informelles de la famille en Belgique et dans le pays d'origine sont essentielles à cet égard.

Les familles sont reconnues dans leur identité et leur réalité transnationale. Les obstacles structurels ou fondés sur la pratique qui limitent l'autonomie et la résilience des familles sont éliminés, dans la mesure du possible.

La durée du séjour en centre d'accueil est prise en compte dans le soutien aux enfants et aux familles. Les recherches montrent que plus un enfant et sa famille sont accueillis en centre longtemps, plus leur résilience est affectée et plus les familles sont susceptibles de développer des besoins de soutien supplémentaire (Groeninck *et coll.*, 2019; Lietaert *et coll.*, 2019).

4 **INFRASTRUCTURE ADAPTÉE AUX ENFANTS ET AUX FAMILLES**

L'accueil des demandeurs d'asile centré sur les enfants et les familles nécessite une infrastructure adaptée à leurs besoins. Les initiatives locales d'accueil, individuelles ou en petits groupes, sont souvent mieux adaptées à la dynamique familiale. Nous avons appris que les infrastructures destinées aux enfants et aux familles sont trop souvent absentes des centres d'accueil collectif. Or la qualité des infrastructures d'accueil a un impact fondamental sur le bien-être et le mode de vie des résidents.

Des « espaces adaptés aux enfants » sont essentiels pour permettre aux enfants de reconstruire leur vie et d'acquérir un sentiment de confiance. Tous les centres ont besoin d'espaces intérieurs et extérieurs adaptés aux enfants pour différents groupes d'âge, où ils peuvent jouer et/ou participer à des activités (organisées) dans un environnement protégé. Cette organisation de l'espace est nécessaire pour que les enfants puissent développer leur psychomotricité, socialiser, apprendre et s'exprimer. La conception de ces espaces doit tenir compte de l'accessibilité et des besoins liés à l'âge et au genre des enfants.

Pouvoir préparer ses propres repas et manger ensemble avec les membres de la famille est crucial pour la dynamique et les rôles familiaux. Par conséquent, toutes les familles devraient avoir la possibilité de cuisiner pour elles-mêmes.

Pour garantir la sécurité et l'intégrité des centres d'accueil, il faut des infrastructures appropriées. L'accès aux installations sanitaires et l'intimité des enfants, des familles et des membres du ménage doivent être garantis. Nous plaçons pour que des informations régulières soient offertes aux familles, parents et enfants, sur l'organisation des lieux et les espaces de prise en charge.

Par conséquent, l'accueil des enfants et des familles devrait être une priorité dans le choix ou le développement de nouveaux centres d'accueil, dans la rénovation des centres existants et dans la politique d'attribution des places. Les possibilités de mobilité, la facilité d'accès à un enseignement adapté, les services de santé(mentale) et l'existence d'équipements de loisirs doivent être des considérations importantes dans le choix d'affectation des places. Il est fondamental d'impliquer l'environnement plus large dans le centre, les organisations, les institutions et associations qui gravitent autour de cette collectivité. Mais plus que tout, il est primordial d'impliquer les résidents dans les décisions qui les concernent.

5 FAIRE DE LA SÉCURITÉ UNE PRIORITÉ POLITIQUE

Pour que les enfants puissent s'épanouir pleinement, une sécurité objective et un sentiment de sécurité sont fondamentaux. Un centre où les enfants se sentent en sécurité est un objectif commun et une responsabilité conjointe de tous les employés et résidents.

Tout au long de l'étude, le fait de se concentrer davantage sur la sécurité des enfants et des familles est apparu comme une priorité. Nous avons interrogé (trop) d'enfants qui ont eu un contact direct ou indirect avec différentes formes de violence (physique, émotionnelle, sexuelle, négligence...). Chaque expérience de la violence est une expérience de trop. De plus, les expériences de violence (avant, pendant et après l'exil) se cumulent et mettent davantage en danger le développement des enfants et leur avenir. Les recherches montrent clairement que la violence a des effets néfastes à court et à long terme sur le développement émotionnel, social, cognitif, neurologique, physique et sexuel de l'enfant.

La prévention de l'insécurité et la réaction appropriée lorsqu'elle se produit sont les deux piliers sur lesquels doit reposer une politique de sécurité. Le développement d'une politique de sécurité adéquate est une priorité pour les enfants, les familles, mais aussi pour le personnel d'accueil, qui s'engage au quotidien à créer un cadre de vie positif pour ses résidents.

Pour présenter les conditions, processus et pratiques de base de cette politique de sécurité, nous nous inspirons de l'approche structurelle qui a été développée en Allemagne ces dernières années. En 2016, le gouvernement, les partenaires d'accueil et les ONG ont élaboré conjointement des *normes minimales pour la protection des enfants, des adolescents et des femmes dans les centres d'hébergement pour réfugiés*. Ces normes ont été élargies en 2018 en mettant davantage

l'accent sur le genre. En 2021, des normes pour tous les demandeurs d'asile ont suivi: *Normes minimales pour la protection des réfugiés dans les centres d'hébergement pour réfugiés (2021)*. Ces normes ont été élaborées en coopération avec le ministère fédéral des Affaires familiales, des Personnes âgées, des Femmes et de la Jeunesse, l'UNICEF et des dizaines d'organisations de la société civile et de centres d'accueil. Des organisations spécialisées dans les domaines de la violence familiale, de la traite des êtres humains, de la violence sexuelle, de l'aide aux personnes lesbiennes, bisexuelles et transgenres et de l'Aide à la jeunesse ont également participé.

Nous traduisons le contenu de ces normes minimales au contexte d'accueil belge et les complétons avec nos résultats de recherche. Étant donné que cette recherche est axée sur les enfants et les familles, nous concentrons nos recommandations sur eux, mais leur application améliorera grandement la sécurité de tous les résidents.

5.1 UN PLAN POUR LA SÉCURITÉ DES ENFANTS ET DES FAMILLES

Une première norme minimale est la création de plans de sécurité (internes) adaptés aux enfants dans tout le réseau d'accueil et dans tous les centres d'accueil. Une telle politique de sécurité comprend des procédures claires de prévention et de détection d'actes violents ou de tensions susceptible de toucher les enfants. Il s'agit aussi de structurellement soutenir les victimes et d'effectuer un suivi après d'éventuelles agressions, de la violence ou d'autres formes de comportement transgressif, en particulier lorsque des incidents impliquent des enfants. La mise en œuvre de ce plan de sécurité relève de la responsabilité conjointe de l'ensemble du personnel, dans le cadre de la fonction de chacun(e).

Dans ce cadre, chaque centre procède régulièrement à une analyse des risques. Il s'agit d'examiner les risques qui peuvent être associés à l'environnement, à l'infrastructure (avec une attention particulière aux installations sanitaires, aux couloirs, aux zones isolées, aux espaces communs, etc.), à la coopération avec d'autres institutions, organisations et acteurs externes et bénévoles, au personnel, aux résidents et à la dynamique familiale. Une évaluation optimale des risques implique les résidents et le personnel. Les enfants sont également impliqués dans ce processus d'une manière sûre et adaptée. Cette analyse participative des risques est réalisée dans le respect de la diversité et en tenant compte des aspects liés au genre.

Les risques qui en résultent sont inclus dans un plan de sécurité interne dans le but de les prévenir ou de les limiter. Le cas échéant, cela conduit à des modifications de règles, de procédures ou à des changements d'infrastructures.

Le personnel de tous les centres dispose également d'un cadre clair sur ce qui est couvert par le secret professionnel (partagé), mais aussi lorsqu'il existe une possibilité ou une obligation de lever le secret professionnel dans l'intérêt des enfants ou des résidents.

5.2 POLITIQUE DU PERSONNEL DANS UNE OPTIQUE DE SÉCURITÉ

Une deuxième norme minimale concerne la politique du personnel en matière de sécurité. La direction de chaque centre est la première responsable du plan de sécurité. Chaque membre du personnel s'engage à respecter un code de conduite, dans lequel une attention particulière est accordée aux besoins des enfants. Ce code de conduite est discuté et signé lors de l'embauche de nouveaux employés, mais aussi lors du travail avec des bénévoles ou d'autres prestataires de services qui ont accès au centre d'accueil.

Tout le personnel d'accueil reçoit une formation de base sur les besoins des enfants et des familles, qu'il s'agisse du personnel existant ou des nouveaux employés. Ils reçoivent une formation annuelle complémentaire sur des sujets tels que la sécurité, les traumatismes et la dynamique familiale. Des possibilités d'intervention existent pour le personnel d'accueil, tant en interne qu'en externe.

5.3 PROCESSUS INTERNES ET COOPÉRATION EXTERNE

Chaque centre fixe les règles de base d'un environnement de vie positif. Ce règlement intérieur doit être soutenu activement par l'ensemble du personnel sur la base d'une dynamique positive: les résidents et le personnel veulent assumer ensemble la responsabilité de la qualité de vie. Une attention explicite est accordée aux besoins des enfants et des familles, que tous les résidents doivent prendre en compte. Les enfants participent activement aux discussions sur le cadre de vie. Des versions adaptées aux enfants des règles de vie sont partagées dans leur langue et adaptées à leur âge.

Ce règlement informe activement les enfants, les familles ou les autres résidents de l'endroit où ils peuvent signaler leurs préoccupations concernant la violence. Chaque centre dispose d'un point de contact adapté aux enfants et facilement accessible pour toutes les situations où la sécurité ou l'intégrité des enfants ou des autres résidents est menacée. À cette fin, chaque centre dispose de personnes de confiance pour les enfants facilement accessibles, reconnaissables et formées. Chaque centre dispose de personnes spécialement formées (femmes et hommes) qui peuvent guider et soutenir tous ceux qui sont confrontés à la violence. Leurs noms et leurs positions sont connus. Ils ont de l'expérience dans l'intervention de crise et peuvent fournir les premiers soins psychologiques.

Peu après l'arrivée, les parents et les enfants reçoivent des informations sur les mesures à prendre en cas de risques pour la sécurité, tels que les incendies, la violence, les abus, l'alcool ou les drogues. Les informations sur les risques spécifiques de sécurité autour du centre sont également importantes. Les centres d'accueil se concentrent sur l'éducation active et la prévention auprès des résidents, sur les formes de violence, l'information juridique, la santé des femmes, la parentalité non violente, le soutien parental, les droits des enfants, etc.

Chaque centre dispose d'une carte sociale avec un aperçu clair des adresses et contacts d'intervenants extérieurs pour d'éventuelles réorientations, vers l'Aide à la jeunesse, la police, la justice, les conseils juridiques, les centres pour les victimes de violences sexuelles et/ou familiales, etc. Des informations claires et une politique de soutien en matière de langue et d'interprétation constituent un outil essentiel. Les autorités publiques doivent fournir des services d'interprétation gratuits et de qualité. Des dispositions spécifiques doivent garantir l'accès à un interprète en cas d'incidents (violents) survenant en dehors des heures normales de travail.

Enfin, un organisme indépendant chargé des plaintes, neutre et accessible, devrait être mis en place. La composition et les responsabilités de cet organe de plainte sont discutées dans le cadre d'un dialogue ouvert entre les partenaires d'accueil. Aux Pays-Bas, chaque centre dispose d'au moins deux « collaborateurs désignés pour la violence familiale et la maltraitance des enfants ».

5.4 TRAITEMENT DES SITUATIONS DE VIOLENCE ET GESTION DES RISQUES

Une quatrième norme minimale concerne les cadres d'action concrets. Tout soupçon raisonnable de violence à l'encontre d'enfants ou d'autres résidents doit être pris au sérieux et faire l'objet d'une enquête. À cette fin, il devrait exister des procédures claires pour le traitement et l'analyse des soupçons en cas d'indications de violence par le personnel interne et externe, les résidents, les membres de la famille ou par des personnes extérieures.

En cas de violence réelle, des procédures claires doivent être instaurées. Comment rétablir la sécurité immédiate? Quel type de soutien est offert après des actes de violence, y compris un soutien médical et psychosocial initial, des informations sur les droits, la séparation physique des auteurs présumés et des informations sur un éventuel suivi ultérieur.

Un cadre d'action spécifique doit être mis en place pour les enfants qui sont des victimes indirectes de la violence (spectateurs d'incidents violents), avec une

attention particulière au suivi psychosocial ultérieur. Afin d'évaluer le niveau de danger après un incident violent, la direction doit faire appel à des spécialistes expérimentés.

Il doit également exister un cadre clair indiquant quand il faut faire appel à la police. La forme de violence, le degré de violence, le rapport de force entre l'auteur et la victime et le risque de répétition sont évalués. Le personnel d'accueil est formé pour savoir quand il a le devoir de signaler un incident.

Afin de faire valoir leurs droits, les victimes peuvent faire appel à un intervenant spécialisé et formé, qui peut les conseiller en matière de sécurité juridique et de procédure pénale.

5.5 DES CONDITIONS HUMAINES, QUI PROTÈGENT ET QUI FACILITENT UN VIVRE ENSEMBLE

Une politique de sécurité préventive est un élément crucial pour soutenir un environnement de vie positif. Des infrastructures et un accompagnement adapté sont les conditions minimales pour tendre vers un cadre de vie plus sûr. Les partenaires de l'accueil doivent renforcer les mesures de sécurité existantes dans les bâtiments et les appliquer de manière plus cohérente, même pendant les crises de l'accueil. Un accès sûr au centre, des unités de vie verrouillables et sécurisées, des alarmes de service avec des boutons d'urgence, des halls bien éclairés, des installations sanitaires adaptées et verrouillables: ce ne sont là que quelques-uns des aspects qui doivent être garantis.

Chaque centre doit disposer d'une infrastructure adaptée aux enfants, avec des espaces communs (jeux et de vie) sûrs et agréables. L'autonomie, la vie privée et le renforcement du lien humain des enfants et des familles sont des objectifs centraux. Les décideurs politiques assurent une planification intégrée des infrastructures, prennent en compte les besoins des enfants et des familles et garantissent qu'un personnel formé et suffisant soit embauché

5.6 SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE SÉCURITÉ

Une dernière norme minimale concerne l'évaluation. Les plans de sécurité doivent être régulièrement passés au crible, ainsi que les procédures et mécanismes qui en découlent. Ce suivi devrait servir de base à une planification ultérieure et à d'éventuelles révisions. Le suivi intègre des possibilités de participation pour les résidents et le personnel.

En outre, un système fiable d'enregistrement des incidents est en place. Le système actuel d'enregistrement des incidents est en cours de révision afin de garantir que les situations violentes dans lesquelles les enfants ont été directement et indirectement impliqués soient réellement enregistrées et analysées.



UNE PRATIQUE INSPIRANTE

- Aux Pays-Bas, le ministère de la Justice et de la Sécurité a organisé en 2018 un important audit externe sur la sécurité sociale des résidents des centres pour demandeurs d'asile.
- Aux Pays-Bas, ils travaillent avec des objectifs de sécurité que l'Agence centrale pour l'accueil des demandeurs d'asile fixe et que chaque centre doit atteindre. De cette manière, les progrès en matière d'amélioration de la sécurité sont suivis et objectivés.

6 FAIRE LE LIEN: ORGANISER UN RÉSEAU SOLIDE AUTOUR DES CENTRES D'ACCUEIL

Le travail axé sur les enfants et les familles a lieu dans les centres d'accueil, mais aussi, dans une large mesure, en dehors de ces centres. Dans le réseau d'accueil, les enfants et les familles doivent être soutenus plus activement, mais aussi plus fortement, dans leurs contacts avec les autres secteurs à l'extérieur des centres. Cela signifie que les secteurs adjacents doivent être plus ouverts qu'ils ne le sont aujourd'hui.

6.1 RÉPONDRE AUX BESOINS EN MATIÈRE DE SOINS DE SANTÉ MENTALE

Une bonne santé physique et mentale est une condition préalable pour que les enfants puissent développer tout leur potentiel. Les enfants et les familles pris en charge doivent donc avoir un accès effectif à des soins préventifs et curatifs (médicaux et psychologiques) et à un suivi, tant au sein du centre que dans des structures médicales et de soins externes. Une attention particulière doit être accordée à leur santé physique et mentale, en tenant compte des épreuves physiques antérieures et de certaines fragilités dans le domaine de la santé, ainsi que des effets psychologiques de la violence, des traumatismes et des pertes.

Dans les centres d'accueil, il est souhaitable de mettre davantage l'accent sur la psychoéducation (*Donner aux demandeurs d'asile un aperçu de leur situation*

en matière de santé mentale et de leurs possibilités d'aide. Les aider à jouer un rôle actif pour surmonter les conséquences stressantes de leurs expériences et de leur situation actuelle.) et la sensibilisation proactive et diversifiée afin de réduire la résistance et/ou la méfiance à l'égard des soins de santé mentale. Dans les centres d'accueil, le personnel d'accueil est confronté à des situations et des besoins très complexes. Il constate toujours qu'il y a des lacunes dans l'offre d'aide et de soins ou que l'accès est limité pour le groupe cible. Problèmes psychiatriques graves, enfants handicapés et/ou ayant des difficultés d'apprentissage, parents ayant un problème de dépendance, membres de la famille ayant des pensées suicidaires, violence familiale: autant de situations pour lesquelles les structures d'accueil n'ont ni l'expertise ni les ressources nécessaires pour offrir un cadre adéquat.

L'accès à des soins spéciaux pour tous les enfants et membres de la famille ayant des besoins particuliers devrait aller de soi. Afin de garantir cela, les structures d'accueil doivent davantage développer des partenariats avec des services spécialisés et assurer un « relais chaleureux ».

Dans le même temps, le personnel d'accueil ne peut pas réellement entrer en lien avec les familles ni les orienter vers le service adéquat s'il n'existe pas une offre suffisante d'assistance multilingue et sensible à la diversité. Cela nécessite de travailler sur des services adaptés aux réfugiés dans le secteur de la santé mentale, mais aussi dans le secteur du handicap. Il est également fondamental de renforcer et d'améliorer la coopération avec toutes les structures d'assistance aux victimes (dans le cadre de la violence familiale, sexuelle ou autre). Une sensibilisation supplémentaire des services de police et de la protection de la jeunesse reste nécessaire. Dans le cadre de la politique d'aide sociale et de santé, un rattrapage s'impose pour permettre le développement d'une offre suffisante et accessible de soins tenant compte de la diversité socioculturelle.

6.2 RENFORCEMENT DES LIENS AVEC L'ENSEIGNEMENT

L'accès à l'enseignement est fondamental pour le développement social, émotionnel et cognitif des enfants. Il s'agit d'un des droits fondamentaux des enfants. Les collaborateurs de l'accueil doivent guider les familles et les enfants pour assurer une transition en douceur vers un enseignement approprié. Les parents et les enfants sont activement informés sur le système scolaire. Les structures d'accueil favorisent l'implication des parents dans l'école et partage d'informations compréhensibles de l'école vers les parents. Ces derniers sont encouragés à suivre et, si possible, à participer au développement scolaire des enfants. Le personnel d'accueil facilite la communication directe et constructive entre les parents et l'école. Chaque enfant a accès à une aide aux devoirs, soit en interne,

soit par le biais de partenariats externes. L'accès au matériel informatique et à l'Internet est garanti.

Les structures d'accueil entretiennent un dialogue actif avec les écoles afin d'accroître le bien-être des enfants dans les centres et de prévenir les dynamiques de harcèlement. Les parents et les membres de la famille sont activement impliqués dans cette dynamique. La continuité du parcours scolaire des enfants dans le même rôle linguistique est un élément central des décisions relatives à l'attribution des places d'accueil et aux transferts éventuels (voir ci-dessous).

Une politique d'enseignement qui offre aux écoles des possibilités et des ressources suffisantes pour accompagner les enfants des centres d'accueil est une condition nécessaire pour favoriser l'épanouissement des enfants. Les ressources supplémentaires qui ont été débloquées au printemps 2022 pour aider les écoles à garantir aux enfants fuyant l'Ukraine le droit à l'éducation doivent également pouvoir contribuer à un meilleur accompagnement des enfants vivant dans les centres d'accueil.

7 LA POLITIQUE D'ASILE ET D'ACCUEIL EST-ELLE ADAPTÉE AUX ENFANTS?

Une dernière question fondamentale est celle de l'adaptation du secteur actuel de l'asile et de l'accueil aux besoins des enfants. Bien que cette question ne fasse pas partie de la mission de recherche, le personnel, les experts et les familles l'ont régulièrement soulevée. Une évaluation systématique de la procédure d'asile actuelle du point de vue de l'enfant est à la fois souhaitable et nécessaire.

La Belgique peut ici s'inspirer des Pays-Bas, qui disposent d'un suivi et d'une évaluation scientifique systématique de leur politique d'asile et d'accueil depuis la crise des réfugiés de 2015. L'une des conclusions du rapport néerlandais *In uitvoering. Een analyse van het op statushouders gerichte beleid en wat er nodig is om dit beleid te verbeteren* (En pratique. Une analyse de la politique visant les demandeurs d'asile et ce qui est nécessaire pour améliorer cette politique), est que la période d'accueil des demandeurs d'asile doit être la plus courte possible et occupée de manière significative. Après tout, l'intégration commence déjà dans le centre d'accueil (Dagevos et coll., 2021 ; Geldof, 2021).

Le mode de crise normalisé dans le secteur de l'accueil est pernicieux à bien des égards. Aujourd'hui, le débat porte trop sur la quantité: comment créer des places d'accueil supplémentaires dans les plus brefs délais? Pour donner des

chances aux enfants et aux familles des demandeurs d'asile, il conviendrait plutôt de se concentrer sur la qualité de cet accueil, qu'il s'agisse de l'infrastructure ou des possibilités d'orientation.

L'ouverture et la fermeture régulières des centres d'accueil temporaires vont de pair avec le recrutement et le licenciement répétés du personnel. L'expérience et l'expertise des travailleurs sont trop souvent perdues. Les enfants et les familles font l'objet de transferts vers d'autres centres, lorsque les lieux temporaires sont fermés. Une plus grande durabilité dans la politique de ressources humaines, avec moins de rotation du personnel, est également cruciale pour établir des relations de confiance entre les enfants et les familles et le personnel d'accueil.

Cette étude met en évidence la nécessité d'évaluer la politique d'asile du point de vue des enfants et des droits de l'enfant. Cela commence par l'introduction de la demande d'asile et l'attribution de places d'accueil au centre d'arrivée « le Petit Château ». L'introduction des demandes d'asile est-elle adaptée? Aux enfants? Ces moments clés, de la file d'attente au Petit Château jusqu'à la procédure d'asile en elle-même, sont-ils véritablement pensés pour les enfants? Combien de temps peut-on rester au Petit Château? Alors qu'en théorie il devrait s'agir d'un séjour de quelques jours, ce premier accueil se prolonge en réalité parfois sur plusieurs semaines, en raison du manque de places dans le réseau d'accueil. Sur quels critères les places en centres d'accueil sont-elles attribuées? Combien y a-t-il de places, et de centres, qui pourraient être réellement qualifiés d'adaptés pour les enfants et leurs familles? Est-il réellement possible pour les travailleurs en centre d'accueil de véritablement soutenir les familles afin de les accompagner vers le bien-être, via l'éducation, les loisirs ou une prise en charge adaptée dans le domaine de la santé mentale lorsque c'est nécessaire?

L'intérêt supérieur de l'enfant est-il vraiment au cœur de la politique d'accueil aujourd'hui, lorsque des centres ferment puis d'autres ouvrent en urgence? Nous savons que la stabilité et la prévisibilité sont cruciales pour les enfants. Lorsque des transferts entre centres d'accueil sont organisés, en cas de fermeture de centres, est-il toujours tenu compte de la langue, des intérêts des enfants et de la famille? Les enfants peuvent-ils toujours terminer leur année scolaire? Les déménagements ne sont-ils déclenchés qu'après avoir organisé, au préalable, le changement d'école?

Répondre à toutes ces questions exige une politique d'asile plus favorable aux enfants et aux familles et une plus grande attention aux réfugiés dans la politique familiale. Dans la politique d'asile, une attention insuffisante a été accordée jusqu'à présent aux familles et aux mineurs non accompagnés qui demandent aujourd'hui une protection internationale en Belgique. Une vie de famille dans les

infrastructures d'accueil collectif actuelles, où les enfants et leurs parents doivent parfois rester plusieurs années, est presque inaccessible. L'infrastructure, la durée de la procédure et l'accompagnement encore trop peu axé sur l'enfant et la famille mettent les droits de l'enfant et le droit à la vie familiale à rude épreuve. Nous appelons donc explicitement à une politique d'asile plus orientée vers les enfants et les familles. La mise en place d'un groupe de travail, avec tous les partenaires d'accueil, sur le soutien aux enfants et aux familles est un point de départ minimum.

Les politiques familiales devraient aussi se concentrer plus explicitement sur les personnes qui attendent une décision sur leur demande d'asile. Les personnes ne deviennent pas une famille après leur reconnaissance en tant que réfugiées, elles le sont déjà lorsqu'elles arrivent dans notre pays et introduisent une demande d'asile. La coopération entre les entités fédérées et le gouvernement fédéral devrait être beaucoup plus intensive, dans l'intérêt des personnes concernées. Il est crucial de mieux aligner la politique familiale et la politique d'asile et de migration dans une perspective familiale plus humaine (Geldof *et coll.*, 2022).

8 **PRENDRE EN COMPTE L'INTÉRÊT SUPÉRIEUR DES ENFANTS**

Ce projet, intitulé *Renforcer les chances pour les enfants accompagnés dans l'accueil*, a été réalisé à la demande de Fedasil et avec la collaboration de tous les partenaires de l'accueil. Cette étude montre que de nombreux collaborateurs de l'accueil travaillent au jour le jour pour que l'accompagnement des enfants et des familles se déroule le mieux possible. Toutefois, il est inquiétant de constater que l'infrastructure, la procédure d'asile et les conditions de travail rendent souvent les centres d'accueil actuels insuffisamment adaptés aux enfants.

La vision pour un accueil adapté des enfants en centre que nous avons développée dans ce projet fournit des leviers pour progresser, tant dans le domaine de la sécurité et du soutien aux familles que dans le domaine des infrastructures et de la fonction de liaison du personnel d'accueil. Pour y parvenir, il faut faire des choix politiques – plus encore qu'aujourd'hui. Nous espérons que les histoires et les témoignages des enfants, des familles et du personnel des réseaux d'accueil mettent suffisamment en évidence la nécessité de placer les intérêts des enfants au centre de la politique de chaque centre, mais aussi, plus largement, de la politique d'asile et de la politique familiale, afin que les enfants dans les centres d'accueil puissent véritablement et avant toute chose, être des enfants.